



Aides financières

	Résumé	Les conditions d'attribution
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) <i>Conseil départemental de l'Hérault</i>	Allocation attribuée à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.	<ul style="list-style-type: none"> → Avoir 60 ans et + → Résider régulièrement en France → Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne
Prestation de Compensation du Handicap (PCH) <i>Conseil départemental de l'Hérault</i>	Aide financière destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> → Avoir de 20 à 60 ans → Résider régulièrement en France → Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) <i>Conseil départemental de l'Hérault</i>	Allocation permettant aux personnes handicapées de percevoir un revenu minimum.	<ul style="list-style-type: none"> → Avoir de 20 à 60 ans → Résider régulièrement en France → Justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80% → Soumis à des conditions de ressources
L'aide ménagère <i>CARSAT</i>	Aide financière pour des prestations de ménage.	<ul style="list-style-type: none"> → Avoir 65 ans et + → Avoir besoin d'une aide matérielle pour accomplir les travaux domestiques de 1^{ère} nécessité → Ne pas disposer d'jà de l'APA
L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) <i>CARSAT</i>	Ce dispositif permet de bénéficier d'aides à domicile à la sortie d'une hospitalisation.	<ul style="list-style-type: none"> → Être retraité du régime général de + de 55 ans → Avoir un besoin temporaire et urgent d'aides à domicile après hospitalisation Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH → Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile → Ne pas relever de soins palliatifs

Nous nous engageons à se renseigner et à faire les démarches à vos côtés



Nos tarifs

	TARIF HORAIRE (à apprécier sur la base de 4 semaines)		TARIF HORAIRE APRES REDUCTION d'IMPOTS*
	Jusqu'à 20H d'intervention par mois	A partir de 20H d'intervention par mois	
Bien chez vous : <ul style="list-style-type: none"> entretien du domicile entretien du linge préparation des repas courses sortie... 	23,60€HT 24,90€TTC	22,65€HT 23,90€TTC	A partir de 11,32€HT A partir de 11,95€TTC
Bien dans votre vie : <ul style="list-style-type: none"> aide à la toilette, à l'élimination et à l'habillage aide à la mobilité aide à la prise des repas entretien du domicile, du linge 	23,60€HT 24,90€TTC	22,65€HT 23,90€TTC	A partir de 11,32€HT A partir de 11,95€TTC
Bien avec soi et avec les autres : <ul style="list-style-type: none"> stimulation des capacités sensorielles et cognitives maintien d'un lien avec l'environnement, les proches... prestation d'aide à la personne entretien du domicile, du linge 	23,60€HT 24,90€TTC	22,65€HT 23,90€TTC	A partir de 11,32€HT A partir de 11,95€TTC
Jardinage	28,33€HT / 34€TTC / heure		
Bricolage	30,91€HT / 34€TTC / heure		
Surveillance de nuit	99,53€HT / 105,00€TTC / nuit		
Garde de nuit	142,18€HT / 150,00€TTC / nuit		
Transport véhiculé	Prix à l'heure + forfait 10€TTC* (dans la limite de 50km)		
Livraison de repas	12,73€HT / 14€TTC / repas		

L'ensemble de nos interventions en mode mandataire et prestataire donnent accès à une déduction fiscale automatique ou à un crédit d'impôt**. Vous pouvez toutefois bénéficier d'aides supplémentaires de la part du Conseil Général (APA, PCH, AAH), de votre caisse de retraite ou encore de votre mutuelle.

Vous pouvez effectuer le paiement par chèque emploi service, virement bancaire, prélèvement automatique ou chèque. Nouvéo n'accepte pas les règlements en espèces.

Pour de plus amples informations concernant les tarifs de l'ensemble de nos services ou les différentes aides auxquels vous pouvez aspirer, n'hésitez pas à nous contacter.

* Forfait non soumis à la TVA

** dans la limite des plafonds légaux de déduction.